

23 - Enseignement Supérieur et Recherche - Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association des Villes Universitaires de France

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Créée en 1994, l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) se fixe comme objectifs :

- ▶ de regrouper les villes universitaires et défendre leurs intérêts communs,
- ▶ d'être un interlocuteur des divers acteurs de l'enseignement supérieur et un terrain d'expériences, en particulier dans les domaines relatifs au cadre de vie, à l'intégration urbaine et à la citoyenneté des étudiants,
- ▶ d'entreprendre toute action de formation conforme à sa vocation et utile aux élus fonctionnaires territoriaux,
- ▶ de développer des relations avec les villes universitaires européennes.

L'association regroupe actuellement 66 communes adhérentes : Lille, Lyon, Paris, Reims, Epinal, Belfort... Montpellier assure actuellement la Présidence de l'Association.

La Ville de Besançon accueille 20 800 étudiants au sein de ses établissements d'enseignement supérieur. Les enjeux liés à l'enseignement supérieur impliquent pour les élus locaux d'être parfaitement informés et de pouvoir échanger avec d'autres acteurs sur les évolutions en cours et à venir dans un contexte qui se complexifie de plus en plus.

En cas d'accord la cotisation annuelle, d'un montant de 1 000 €, sera prélevée sur la ligne de crédit 011.23.6281.10004.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adhérer à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF)
- autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 1 000 €.

«M. LE MAIRE : C'est une très bonne chose».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 janvier 2013.